

|                          |                           |       |  |
|--------------------------|---------------------------|-------|--|
| REPUBLIQUE FRANCAISE     | ANNEE                     | 2026  | Envoyé en préfecture le 30/04/2026   |
| DEPARTEMENT DU GERS      | N° séance                 | 04    | Reçu en préfecture le 30/04/2026   |
| ARRONDISSEMENT DE CONDOM | N° délibération           | 057   | Publié le 30/04/2026   |
| COMMUNE DE LECTOURE      | Nomenclature<br>« actes » | 7.1.6 | ID : 032-213202088-20260423-2026AVR23_144-DE<br>Finances locales<br>Décisions budgétaires<br>Tarifs des services publics |

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

22

Séance Publique ordinaire du **23 avril 2026**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 10 avril 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Émilie PICAMILH, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

M. Marc DUGROS  
Mme Pascale RIVIERE

**Ont donné procuration :**

M. Marc DUGROS à Mme Sylvie COUDERC  
Mme Pascale RIVIERE à M. Pascal ANDRADA

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** M. Bernard LERICHE

**Objet :** Piscine municipale de Fleurance  
Accueil des élèves et gratuité pour les Lectourois

**RAPPORTEUR** : Pascal ANDRADA, Adjoint au Maire chargé des sports et bâtiments sportifs

Monsieur l'adjoint au maire propose à l'assemblée, comme les années précédentes, de mettre en place un dispositif avec la commune de Fleurance pour accueillir les élèves dans le cadre du « savoir-nager » ainsi qu'une solution de remplacement afin que les Lectourois ne soient pas pénalisés et puissent accéder à une piscine cet été dans des conditions préférentielles.

Ainsi, la commune de Fleurance mettra à disposition des créneaux à l'attention des élèves fréquentant les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré.

La commune de Lectoure prendra à sa charge le transport des élèves à la piscine de Fleurance et versera une contribution à la commune de Fleurance par créneau utilisé pour compenser la mise à disposition d'un maître-nageur.

De plus, les Lectourois qui se présenteront à la piscine de Fleurance pendant la saison pourront bénéficier de l'accès gratuit à condition d'en faire la demande en mairie, excepté les enfants de moins de 8 ans pour qui l'entrée est gratuite.

La commune de Fleurance facturera à la commune de Lectoure les entrées correspondantes à tarif réduit.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'approuver la prise en charge du transport des élèves des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré à la piscine de Fleurance ainsi que la contribution financière à ladite commune,
- d'approuver les participations aux entrées à la piscine de Fleurance pour les Lectourois dans les conditions présentées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention ci-annexée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Bernard LERICHE



Le Maire,  
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 30 AVR. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 30 AVR. 2026